

BULLETIN

# LE DEMINEUR

TRIMESTRIEL

de la Fraternelle des Démineurs de Belgique

SECRETARIAT

30, RUE SAINT-JEAN - TERVUEREN

C. C. P. 75.37.94 — Téléphone : 57.31.64

REDACTION

CASERNE 7/8 — BERCHEM

— Téléphone : 39.40.67 Anvers —

JANVIER 1953 — N° 1



*Chers Amis Démineurs,*

Huit années déjà se sont écoulées depuis que le Pays nous confia le glorieux mais terrible privilège de débarrasser le territoire national de tous les perfides engins partout accumulés.

Cette mission, vous l'avez accomplie et certains continuent de le faire, avec un courage et une abnégation admirables.

Deux des nôtres ont encore, au cours de cette année, payé leur tribut à cette noble tâche. Nous espérons que ces derniers clôtureront le douloureux martyrologe du S.E.D.E.E.

Tel est le vœu le plus ardent que nous formons au seuil de cette année nouvelle.

Votre Fraternelle a conscience d'avoir continué, en faveur de nos veuves, orphelins, comme aussi de nos camarades dans la détresse son action bienveillante.

Nos orphelins notamment reçoivent fidèlement et avec exactitude les dons généreux de la Fraternelle à l'occasion des événements de leur jeune vie : Première Communion, Saint-Nicolas.

Au cours de ses réunions mensuelles, votre Conseil d'Administration examine avec le plus

grand soin, mais aussi avec la plus grande bienveillance toutes les demandes de secours qui lui parviennent.

Nos revendications sont, elles aussi, poursuivies avec persévérance et nous espérons voir s'allonger bientôt la liste de celles qui ont déjà reçu satisfaction.

La situation de nos Démineurs encore en service, mais qui approchent de la limite d'âge imposée, a fait l'objet de notre examen et de nos récentes démarches et nous croyons arriver à une solution qui donnera satisfaction à tous.

Notre action, nous la continuerons sans défaillance surtout si vous prouvez que nous avons l'appui de tous en restant fidèles à votre chère Fraternelle.

Votre Conseil d'Administration présente à chacun de vous ses vœux les plus sincères de Nouvel An.

Que cette année vous apporte joie, bonheur et prospérité pour vous et tous ceux qui vous sont chers et ainsi se verront comblés les souhaits que nous formulons pour 1953.

Général SEVRIN,  
Président.

# PETITS PROPOS DE FIN D'ANNEE.

L'approche du Jour de l'An ramène en nous l'idée de joyeuses fêtes, de cadeaux, de souhaits, et parfois aussi, cette idée moins agréable d'inventaire, de bilan et de déficit.

Si « Le Démineur » fait le compte des numéros qu'il a fait paraître au cours de l'année 1952, il doit avouer qu'il a bien plus à inscrire au passif qu'à l'actif de son bilan.

Ami lecteur, ton petit bulletin ne t'est pas parvenu régulièrement. Tu aurais, sans doute, aimé recevoir des nouvelles de tel ou tel de tes anciens camarades. Tu aurais aussi voulu pouvoir lire les comptes rendus de nos assemblées générales et autres réunions et sans aucun doute aussi, le récit des accidents qui, hélas ! sont encore venu endeuiller notre Fraternelle, cette année. Toutes ces choses que tu as appris plus ou moins par ouï-dire, tu aurais voulu les voir noir sur blanc. Oui, hélas ! ton désir n'a pas été satisfait.

« Le Démineur » te doit pas mal d'excuse. A côté des nombreux vœux qu'il t'adresse, il te présente ses regrets pour toutes ses défaillances.

Tu diras peut-être aussi que ton bulletin est le seul lien que tu possèdes encore avec la grande famille des démineurs et que tu es isolé, tu te sens peut-être abandonné. Cher ami lecteur, il n'en est rien. Ta Fraternelle a continué pour toi le travail qu'elle a entrepris il y a six ans déjà. Elle n'a pas failli à sa tâche.

Si tu n'en as pas été suffisamment informé, il ne reste pas moins vrai que beaucoup de choses ont encore été faites cette année. Le Conseil d'Administration de la Fraternelle a entrepris bien des démarches en ta faveur, dont un grand nombre ont été couronnées de succès. Plusieurs projets sont sur le métier et si le C. A. travaille en silence, il n'en reste pas moins vrai que ce qu'il entreprend, il le fait bien.

Les Comités provinciaux ne sont pas non plus restés inactifs. Les fêtes de Saint-Nicolas et de

Sainte-Barbe qu'ils ont organisées ont été très réussies. Les enfants de camarades morts sur les champs de mines n'ont pas été oubliés ni lors de la Première Communion, ni dans le soutien de leurs études. Des secours de toutes espèces ont été accordés à tous ceux qui se trouvaient dans le besoin.

Tout ceci, n'est-il pas vrai, ami lecteur, constitue tout de même un bien beau bilan, et nous remercions ici pour toi tous ceux qui se sont dévoués pour qu'il en soit ainsi.

Si tu sais que l'amitié, pour rester forte, doit être entretenue, as-tu songé que ton bulletin, ton seul lien, lui aussi a besoin d'être encouragé. Sais-tu combien sa tâche est ingrate et difficile, et que lui as-tu apporté, toi, pour qu'il vive, qu'il soit beau et intéressant.

Oh ! il ne s'agit pas de gros sous. Ce n'est pas qu'il soit bien riche, mais c'est d'autre chose qu'il s'agit.

Combien de fois depuis son premier numéro lui as-tu déjà fait l'aumône de lui écrire ?

Elles sont rares, les lettres qui lui sont parvenues. Ce sont pourtant tes lettres, ami lecteur, qui alimentent son fonds. Ce sont elles qui lui donnent de la vie et de la couleur. Ce sont elles aussi qui lui indiquent si la voie qu'il a choisie a ta préférence.

Nous savons et nous l'avons déjà dit que nos anciens sont plus habiles à manier un détecteur de mines qu'un porte-plume. Il ne s'agit pas de faire œuvre d'écrivain, mais tout simplement de dire des choses telles que tu les a vues, et cela est bien plus éloquent que la plus belle des proses non vécues.

Allons, fais, pour « Le Démineur », un bon mouvement et il reparaitra, grâce à toi, régulièrement comme par le passé.



tombent sous les lois coordonnées sur les pensions de réparation. Les ouvriers militaires de ces unités, qui jusqu'à présent étaient exclus de cette faveur, seront dorénavant mis sur un pied d'égalité avec leurs camarades militaires.

Enfin nous devons encore mettre l'accent sur une dernière modification, qui peut intéresser certains de nos membres. Si les délais pour l'introduction d'une demande de pension de réparation ne seront jamais fermés, il n'en est pas moins vrai que les demandes introduites en dehors des délais légaux, c'est-à-dire après le 29-9-1948, peuvent donner lieu à réduction du pourcentage d'invalidité octroyé si le requérant était âgé de 30 ans au moins au moment du fait dommageable.

Ceux donc, qui ont introduit leur demande avant le 30 septembre 1948 et à qui l'on a retiré un certain pourcentage « pour demande tardive » doivent demander la révision de leur cas.

\*\*

Comment peut-on vérifier le montant de sa pension d'invalidité ?

Pour le calcul de la pension, le pour cent d'invalidité est exprimé en point de tension. Ainsi 10 % = 2 points de tension; 15 % = 3; 20 % = 4; 25 % = 5; 30 % = 6; 35 % = 7; 40 % = 8; 45 % = 9; 50 % = 11; 60 % = 13,25; 65 % = 14,25; 70 % = 16; 75 % = 17,25; 80 % = 19,25; 85 % = 20,5; 90 % = 22,5; 95 % = 23,75; 100 % = 26.

Lorsqu'il y a application du § 1 de l'art. 10 (maladies et accidents), chaque point de tension vaut 550 francs; lorsqu'il y a application du § 2 ou des § 1 et 2 (blessures de guerre, sévices exercés par l'ennemi) le point de tension vaut 650 francs.

Pour une pension de 50 %, donnant 10 points de tension à 550 francs le point, nous obtiendrons 5.500 francs. Cette somme multipliée par le coefficient 2,25 donne 12.375 francs, montant de la pension consolidée à 100 %.

La pension étant actuellement portée à 130 %, reste à multiplier cette somme par 1,3, soit comme résultat 16.087 francs.

Pour une pension de 60 %, sur base de 650, il y lieu de faire les opérations suivantes pour obtenir le taux du jour :

$$13,25 \times 650 = 8.612;$$

$$8.612 \times 2,25 = 19.377;$$

$$19.377 \times 1,3 = 25.190.$$

## ET VOICI DU NOUVEAU !

**Voulant récompenser les membres, qui paieront assidûment leur cotisation, le C.A. de notre Fraternelle se propose de verser une indemnité en cas de décès à la veuve d'un membre en règle de cotisation au 1<sup>er</sup> février de l'année en cours.**

**Cette indemnité d'un montant fort intéressant serait octroyée sans augmentation de la cotisation.**

**Vu l'intérêt que la chose présente il est recommandé aux membres de payer sans retard leur cotisation 1953.**

**Qu'on se le dise.**

**Pour rappel, ci-dessous les adresses et numéros de C.C.P. des Comités Provinciaux de la Fraternelle.**

### COTISATIONS 1953.

f Voi les adresses des sections et leur numéro de C. C. P. où nos membres peuvent verser leur cotisation pour 1953.

ANVERS. — Aumônier Deckers, troupes des chemins de fer, Hoogboom. C.C.P. 1081.47.

BRABANT. — Fraternelle des Démineurs Brabant, Bruxelles. C.C.P. 8173.53.

HAINAUT. — M. Hulshaegen, 151, rue Bellière, Marcinelle. C.C.P. 2137.50.

FLANDRE ORIENTALE. — M. Van Cleven, 1, Champs Elysées, Gand. C.C.P. 4511.80.

FLANDRE OCCIDENTALE. — M. Samijn, Em., 1, Drève Ste-Anne, St-André-Bruges. C.C.P. 3450.69.

LIEGE. — Fraternelle des Démineurs, Liège. C.C.P. 7902.11.

NAMUR. — Fraternelle des Démineurs, Namur-Luxembourg. C.C.P. 8005.05.

Les versements peuvent également être faits au C.C.P. de la Caisse Centrale de la Fraternelle, rue Saint-Jean, 30, Tervueren. C.C.P. 7537.94.

### CARTE DE COMBATTANT 1940-45

Les demandes d'octroi de la carte des états de services de guerre du combattant 1940-45 peuvent encore être introduite pendant toute l'année 1953.

Beaucoup de combattants 40-45 ne peuvent introduire leur demande parce qu'ils ne possèdent pas le brevet de la Médaille commémorative 40-45.

Rappelons donc que ceux qui ne possèdent pas encore cette distinction honorifique doivent la demander au Commandant de la Province de leur ressort. Joindre une attestation d'un officier.